



## Partage enfants/concubine du défunt

-----  
Par nadbon

Bonjour,

Mon père est décédé en début de mois, et le notaire nous ayant convoqués (mes 2 soeurs et la compagne de mon père) pour nous parler de son testament.

Il s'avère qu'entre les assurances vies, sa liquidité, son bien immobilier (dont la compagne à l'usufruit, elle toucherait donc 1/3 du prix de la vente), sa compagne, toucherait à elle seule plus que nous 3....

Cette personne ne veut pas pour l'instant fournir les relevés de comptes, on la soupçonne même d'avoir retiré des sommes d'argent très importantes durant l'année où mon père était très affaibli voire hospitalisé.

La question est : est-ce que les assurances vies comptent comme faisant parti de "l'héritage" ? les héritiers peuvent-ils contester quelque chose ? en sachant que la richesse de mon père vient en grande partie de la richesse de mon grand-père !!!

En vous remerci